

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 21.09.2026 / 07

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026 à 19 HEURES 30

A LIVAROT – PAYS D'AUGE
A LA SALLE DES FETES
DE NOTRE DAME DE COURSON

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 57
Nombre de pouvoirs : 9
Absents sans pouvoirs : 3
Quorum : 35

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **21 SEPTEMBRE** le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance à huis-clos, à la salle des fêtes de Notre Dame de Courson, sous la Présidence de Monsieur Jonathan BLIN.

- **Etaient présents** : M. Christian AGUINET, Mme Sylvie ALFRED, Mme Renée ANDRÉ, M. Guillaume ANNE, Mme Pascale APERT-PAYNEL, Mme AUBERT-DAUDEVILLE Gwendoline, M. Jean-Claude BÉNARD, M. Jonathan BLIN, Mme Aurélie BOURNAT, M. François BOVE, M. Sébastien BRIDE, M. Thierry BRION, M. Didier CALOUÉ, Mme Tatiana CATHERINE-LECAMUS, M. Florian CAUDRON, M. Victor CHERADAME, M. Nicolas CHEREL, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Dominique COTTAT, M. Olivier COUTEAU, M. Nicolas D'AIGREMONT, Mme Nathalie DEBEAUMONT DEWULF, M. Bernard DORIO, M. Nicolas EVAIN, Mme Marianne FLORAT, Mme Sylvie GANIVET, M. Yannick GUICHARD, Mme Edwige HAYS, Mme Marie HEROULT, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Marion JEANNE, Mme Jacqueline JULIEN, M. Didier LALLIER, Mme Tatiana LECAMUS, Mme Jennifer LECHEVALIER-PROVOST, Mme Juliette LECOMTE, M. Christophe LERNER, M. Nicolas LEROUX, M. Jacques LEROYER, M. Joël LOUET, M. Steven MAFIODO, Mme Sandrine MARIE-BOUCHETTE, Mme Chantal MONTHEAN-LE COQ, M. Manuel MOREIRA, M. Sébastien OURSEL, Mme Bertrande PIAT-TAMBAREAU, M. Renaud POTTIER, M. Eddy PROFICHET, M. Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mme Marine ROCQUE LECLUSE, Mme Marie-Thérèse ROHAUT-STALMANS, M. Eric TANCHON, M. Yohann-Cédric TELLIER, M. Olivier TOUZÉ, M. Jean TURQUETY, M. Alphonse VAN DARTEL, M. Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Déborah CHEVALIER, pouvoir à Eddy PROFICHET.
- M. Gilles DESSEIGNE, pouvoir à Mme Charlotte CHEVALLIER.
- Mme Marlène FOUQUET, pouvoir à Mme Bertrande PIAT.
- Mme Alexandrie FOURÉ (ROUILLARD), pouvoir à M. Jean-Claude BÉNARD.
- Mme Carole HOLAY, pouvoir à Mme Marianne FLORAT.
- M. Jonathan LEMARCHAND, pouvoir à M. Joël VREL.
- Mme Jennifer PEYRARD, pouvoir à M. Jonathan BLIN.
- Mme Céline ROUILLARD, pouvoir à M. Manuel MOREIRA.
- M. Matthieu VESQUES, pouvoir à M. Florian CAUDRON.

Absents :

- Mme Lou KEHIL,
- Mme Clara LUCIEN,
- Mme Valentine MAS-GRILLOT.

M. Florian CAUDRON est désigné secrétaire de séance.

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION POUR L'ANNÉE 2027

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts, notamment ses articles 1406 bis et 1639 A ;

VU la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, notamment son article 108 ;

VU le décret n° 2026-831 du 25 août 2026 relatif au champ d'application de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation prévue par l'article 1406 bis du Code général des impôts ;

VU la délibération du Conseil municipal prise lors de la présente séance, instituant la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sur le territoire de la commune de Livarot-Pays-d'Auge à compter des impositions établies au titre de l'année 2027 ;

CONSIDÉRANT qu'en application du B du III de l'article 1406 bis du Code général des impôts, la commune peut fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sans que celui-ci puisse excéder 50 % ;

CONSIDÉRANT que l'assiette de la taxe est constituée par la valeur locative du logement dans les conditions prévues à l'article 1409 du Code général des impôts ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de mettre en œuvre un dispositif suffisamment incitatif pour favoriser la remise sur le marché des logements durablement vacants, tout en retenant pour la première année d'application un taux inférieur au plafond légal ;

CONSIDÉRANT que, pour cette première année de mise en œuvre, la commune souhaite privilégier une démarche progressive et incitative ;

CONSIDÉRANT que l'objectif pour 2027 n'est pas de rechercher une recette fiscale supplémentaire mais d'encourager les propriétaires de logements durablement vacants à engager une démarche permettant leur remise en occupation, notamment par des travaux, une mise en location, une vente ou une occupation du bien ;

CONSIDÉRANT qu'un taux volontairement symbolique de 1 % permettra d'engager le dispositif tout en laissant aux propriétaires concernés le temps d'agir ;
CONSIDÉRANT que cette première année permettra également à la commune de mieux mesurer l'ampleur de la vacance durable effectivement concernée et d'évaluer les premiers effets du dispositif ;

Le Conseil Municipal devra :

- Fixer à 1 % le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) applicable sur le territoire de la commune de Livarot-Pays-d'Auge pour l'année 2027.
- Préciser qu'un bilan du dispositif pourra être réalisé afin d'en mesurer les effets et de permettre au Conseil municipal de réexaminer, le cas échéant, le taux applicable pour les années suivantes ;
- Charger Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de transmettre cette décision aux services compétents dans les délais réglementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 64 voix pour, à 1 voix contre (M. Olivier TOUZÉ) et 1 voix en abstention (Mme Véronique HOMMAIS) :

- **FIXE** à 1 % le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) applicable sur le territoire de la commune de Livarot-Pays-d'Auge pour l'année 2027.
- **PRECISE** qu'un bilan du dispositif pourra être réalisé afin d'en mesurer les effets et de permettre au Conseil municipal de réexaminer, le cas échéant, le taux applicable pour les années suivantes ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de transmettre cette décision aux services compétents dans les délais réglementaires.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 22 septembre 2026.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Jonathan BLIN

